



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 19432

## Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la faible consommation des fruits dans notre pays, très inférieure à la moyenne recommandée par le plan national nutrition santé. Le constat révèle souvent cette insuffisance chez les jeunes et parmi les personnes défavorisées en raison en partie des prix trop élevés. Un projet avait été présenté afin de favoriser cette consommation chez les enfants par une distribution dans les écoles. Il lui demande si une telle proposition est toujours à l'étude et dans quel délai elle pourra effectivement être mise en place.

## Texte de la réponse

La consommation de fruits et légumes ne cesse de décroître. Les résultats de l'expertise scientifique collective menée par l'INRA pour identifier les freins à la consommation de fruits et légumes montrent en effet que de manière générale, la consommation de fruits et légumes est insuffisante et qu'elle ne touche pas tout le monde de manière identique puisque ce phénomène est aggravé chez les plus jeunes, issus en particulier de milieux défavorisés. Les Français savent l'importance de cette consommation, mais ne changent pas pour autant leurs habitudes. Dans le prolongement de la présentation de ces résultats, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé de mettre en place, dès la rentrée 2008, une distribution de fruits dans les écoles élémentaires, prioritairement pour celles situées en zone d'éducation prioritaire. L'État cofinancera la distribution gratuite de fruits aux enfants dans au moins 1 000 écoles situées dans des zones défavorisées de collectivités territoriales volontaires ; la généralisation en 2009 de cette distribution est envisagée grâce à la mise en place d'un financement communautaire. L'ensemble des partenaires (professionnels de la filière des fruits frais ou transformés, collectivités territoriales, syndicats de la restauration collective autogérée et concédée, fédération de parents d'élèves) s'est mobilisé depuis décembre dernier sur ce chantier et la distribution pourra débuter dès la rentrée. Un cahier des charges insistant sur la qualité des produits distribués et le nécessaire accompagnement pédagogique a été préparé. Des pages Internet dédiées vont être ouvertes dans les jours qui viennent sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche ; elles donneront toutes les informations utiles aux collectivités souhaitant s'associer à la démarche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19432

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 mars 2008, page 2498

**Réponse publiée le** : 6 mai 2008, page 3801